Colloque organisé par l'agence de l'eau Adour-Garonne

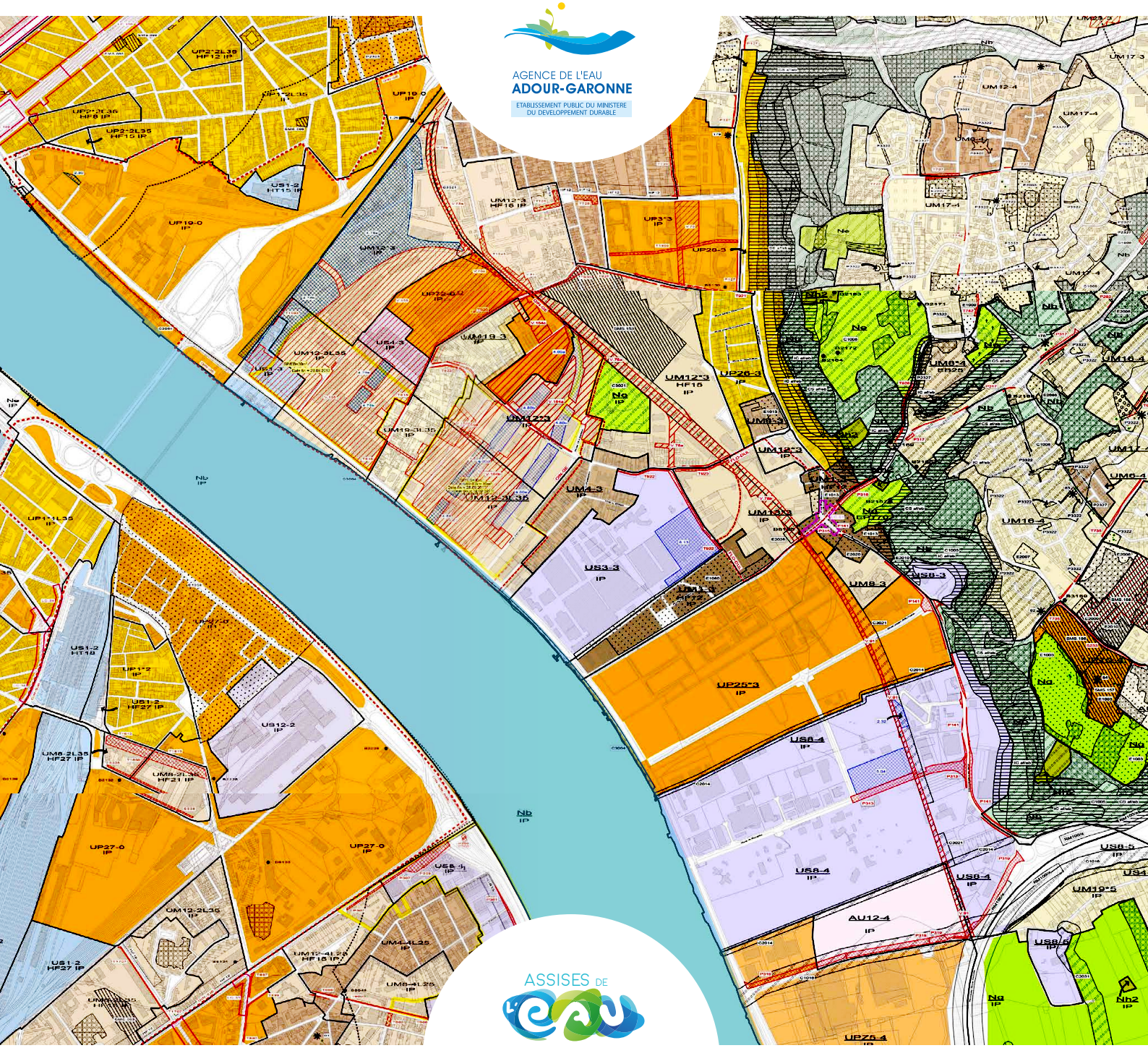

REPENSER L'EAU DANS LA VILLE

SYNTHÈSE COLLOQUE DU LUNDI 14 OCTOBRE 2019

Au Palais des Congrès d'Arcachon (33)

INTRODUCTION

Dans un contexte de réchauffement climatique et d'accroissement de la population du bassin Adour-Garonne à l'horizon 2050, l'eau apparaît aujourd'hui comme un élément-clef des projets d'urbanisme. Que ce soit en ville, mais aussi en zone rurale ou le long du littoral, l'ensemble des enjeux aquatiques demandent à être intégrés aux politiques de développement. Cette conciliation des politiques de l'eau et de l'aménagement du territoire ne peut réussir que par le rapprochement et une collaboration plus étroite entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme. Des exemples d'intégration technique de l'eau dans l'urbanisme et de collaboration existent déjà, mais ils sont appelés à se généraliser pour rendre les villes plus durables et répondre à l'urgence climatique.

Le président du comité de bassin Adour-Garonne, Martin Malvy a ouvert la journée en rappelant l'urgence d'agir dans un contexte de réchauffement climatique prégnant. *« Dans 30 ans, si nous ne changeons pas nos pratiques, le bassin Adour-Garonne sera un espace difficile à vivre. La ville doit évoluer pour s'adapter, par des mesures d'aménagement mais aussi d'économies d'eau. L'un des objectifs est aussi de limiter l'imperméabilisation des sols pour permettre le ruissellement. Dans tous les projets de lotissement, de ZAC ou d'écoquartiers, les enjeux aquatiques doivent être mieux intégrés. Nous devons nous mobiliser pour faire évoluer la loi et intégrer aux documents d'urbanisme un volet sur la gestion quantitative et qualitative de l'eau. »*

Martin Malvy a saisi l'occasion pour lancer officiellement un « **Pacte pour repenser l'eau dans la ville** » que chaque citoyen pourra signer. Celui-ci compte **10 engagements** pour que les villes de demain restent vivables comme par exemple la limitation de l'imperméabilisation des sols et du ruissellement pluvial, la protection et la sauvegarde des zones humides ou encore l'intégration dans les SRADDET (Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité du Territoire) d'un volet obligatoire sur la gestion de l'eau.

> *“ Nous devons nous mobiliser pour faire évoluer la loi*

01

1re table ronde :

Des élus parlent du rapprochement des acteurs de l'eau et des acteurs de l'urbanisme :

Le Conseil départemental de la Gironde a décloisonné ses services avec Aménag'eau, un outil d'assistance technique interne mais aussi externe auprès des collectivités, animateurs de SAGE, de SCoT (Schéma de Cohérence Territoriale) ou de PLU (Plan Local d'Urbanisme). Il fonctionne en mode projet avec trois agents, mais peut mobiliser une trentaine de personnes disposant de compétences en matière d'eau, d'urbanisme, de foncier, d'agriculture ou encore d'économie afin de représenter l'ensemble des thématiques de l'eau. Il intervient le plus en amont possible des projets, comme l'explique **Alain Renard, vice-président du Conseil Départemental de la Gironde.** *« Nous proposons un outil méthodologique d'aide à la décision qui permet de travailler en amont. Nous avons un examen des positionnements autour de la ressource en eau globale. C'est ainsi que le projet du collège de Pian-sur-Garonne a pu être retravaillé et aboutir à un nouveau dimensionnement des réseaux. Sur la partie des infrastructures, nous avons suggéré des compensations de zones humides. Cela permet au Département de jouer pleinement son rôle de bâtisseur et aux élus d'avoir toutes les cartes en main pour faire leurs choix. »*

En collaboration avec les animateurs des SAGE girondins, Aménag'eau traduit également leurs documents dans les SCoT et autres documents d'urbanisme.

Sur le territoire du Grand Figeac, le SCoT et le SAGE Célé se superposent, facilitant ainsi le travail de collaboration. « *Nous avons commencé par travailler sur le SAGE,* détaille **Vincent Labarthe, président de la Communauté de communes du Grand Figeac.** *Le SCoT a suivi, avec des techniciens de rivière très vite associés à la démarche. Ce n'était pas les mêmes acteurs, mais les objectifs étaient identiques : la qualité de l'eau. Et la déclinaison dans les PLU (Plan Local d'Urbanisme) des communes sera nettement simplifiée puisque tout le monde travaillera en suivant les mêmes directives. Au final, ce sera beaucoup plus clair pour le grand public.* » Le constat est le même pour la communauté de communes CAUVALDOR (Causses et Vallée de la Dordogne) en territoire rural qui s'est dotée à la fois de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations) et d'un PLUi-H.
Pour son **vice-président Francis Ayroles**, cette structuration était indispensable.

« *Nous sommes un territoire rural dont le fil conducteur est la Dordogne. Cette double compétence nous a avant tout permis d'avoir une action sur la qualité de l'eau. Sur la partie ressource, c'est plus difficile d'arriver à faire valider notre PLUi-H.* »

LE RECUEIL « EAU ET URBANISME RETOURS D'EXPÉRIENCES »

Édité par l'agence de l'eau Adour-Garonne en octobre 2019, le recueil « Eau et urbanisme - Retours d'expériences » fait suite au guide méthodologique publié en 2010. Constitué de deux volumes, il doit aider à la fois les urbanistes à mieux intégrer les questions de l'eau dans leurs projets, et les acteurs de l'eau pour rendre leur avis sur des documents d'urbanisme.

Issu d'une collaboration entre techniciens de l'eau et techniciens de l'urbanisme, il rappelle les enjeux, les contextes et les principes en matière d'eau et d'urbanisme avant de présenter des études de cas selon six thématiques différentes. Après avoir abordé le rapprochement entre acteurs de l'eau et de l'urbanisme préalable à toute action, il propose en effet cinq entrées techniques (milieux aquatiques, ressources en eau, inondations, eaux pluviales, assainissement) illustrées par une série de retours d'expériences, pour l'essentiel pris sur le territoire du bassin Adour-Garonne

Vous trouverez le recueil sur le site internet de l'agence de l'eau Adour-Garonne : **http://www.eau-adour-garonne.fr**

LA VISION DE JOAN BUSQUETS, GRAND TÉMOIN DE LA JOURNÉE

Joan Busquets est architecte urbaniste. Il a été lauréat du Grand prix national de l'architecture 2011 et a contribué à reconnecter différentes villes du monde avec leurs eaux.

« Nous vivons un changement de paradigme. L'homme a fondé des villes là où il y avait des fleuves. Aujourd'hui, son rapport à l'économie n'est plus lié au fleuve qui est devenu marginal. Shanghaï est par exemple construite sur le delta du Huangpu. Pourtant, on n'a aucune conscience de cela quand on s'y trouve.

On a oublié la raison de la création de cette ville qui s'est construite au détriment de l'eau. Cette situation est réversible, à condition d'avoir un cadre légal favorable. Cela a été possible aux Pays-Bas, où la moitié du pays se trouve sous le niveau de la mer. À Rotterdam par exemple, pour réduire l'impact sur le sol, des secteurs de ville à forte densité ont été placés dans les endroits où il y avait besoin d'habitat ou d'activité économique. Dans le même temps, un lac a été agrandi et une plage créée pour attirer du monde dans cette ville nouvelle. À Delft, le chantier du centre-ville a duré six ans pour arriver à redonner sa place au fleuve.

Pour cela, nous avons construit un tunnel pour faire passer les 300 trains qui traversent quotidiennement le centre et créé une nouvelle gare. Le lien entre les deux parties de la ville a été rétabli.
En Avignon, il y a l'aménagement du quartier Courtine à l'ouest de la ville, au confluent du Rhône et de la Durance. Dès la maquette de ce projet, la question de l'eau a été intégrée pour proposer un système de grand îlot assurant la présence de l'eau et de la nature dans chaque « macro-lot ».
Enfin, à Toulouse nous travaillons sur le rapport qu'entretient la ville avec la Garonne dans une logique de ports et de lien entre les différents espaces.

L'eau doit rester un élément important de la ville et le mot-clef est sans doute l'intégration. Comprendre la ville et son rapport à l'eau constitue un sujet fort dont les ingénieurs, les urbanistes et les paysagistes doivent discuter ensemble. »

02

2e table ronde :

La prise en compte de la gestion des eaux pluviales dans l'urbanisme

L'urbanisme doit également prendre en compte la gestion des eaux pluviales, d'autant plus dans un contexte de réchauffement climatique. *« Ce qui a été fait jusqu'à présent correspondait à un besoin né au milieu du XIXe siècle, à l'époque de la naissance des politiques hygiénistes,* explique **Jean-Jacques Hérin, président de l'ADOPTA** (Association pour le Développement Opérationnel et la Promotion de Techniques Alternatives en matière d'eaux pluviales). *Aujourd'hui, les eaux pluviales ont changé de statut : elles ne sont plus un déchet, elles deviennent une ressource. Si cette ressource est bien prise en compte dans les documents prescriptifs (SRADDET, SCoT, PLUi…), il faut encore réussir à l'intégrer plus systématiquement à l'opérationnel. »*

Toulouse Métropole s'appuie sur OPPIDEA, la SEM (Société d'Économie Mixte) d'aménagement de son territoire. « Nous maîtrisons nos réalisations de bout en bout. Nous organisons la venue des opérateurs îlot par îlot, détaille ***Valérie Garrigues, responsable d'opérations pour OPPIDEA*** *et nous les suivons précisément jusqu'à la mise en œuvre des permis de construire. Ils ont des prescriptions dans leurs cahiers des charges telles que la récupération des eaux de pluie, la réduction des voieries, l'utilisation de matériaux drainants ou encore une forte végétalisation.*

Nous sommes convaincus que ces éléments participent au bien-être des habitants et nous les travaillons très en amont. Le quartier Monges-Croix du Sud, sur la commune de Cornebarrieu en est une illustration puisque le bassin et le parc du quartier ont été construits bien avant l'arrivée des promoteurs. »

De son côté, la Métropole de Lyon (69) a lancé une démarche « Ville perméable » en 2015 et s'est donnée pour objectif de désimperméabiliser 120 hectares de sols. *« Nous avons évalué des techniques alternatives de gestion des eaux pluviales datant des années 90,* expose **Élisabeth Sibeud, responsable études et travaux à la Direction de l'eau du Grand Lyon.** *De plus, 40 % des espaces imperméabilisés sont des surfaces publiques avec un taux de renouvellement régulier. Pour nous, c'était une opportunité qui nous a permis de ramener du vert dans la ville. Ainsi, la rue Garibaldi dans le quartier de la Part-Dieu a été ouverte à la piétonnisation. Les platanes ont été réutilisés pour servir d'îlots de fraîcheur. Dans le même quartier, la place de Francfort a été entièrement désimperméabilisée. »*

03

3e table ronde :

Des exemples d'intégration de thématiques de l'eau dans l'urbanisme

Les exemples d'intégration des thématiques de l'eau dans l'urbanisme existent. C'est par exemple le projet de l'île de Nantes à Nantes (44), soit 300 hectares enserrés dans des bras de la Loire en cours de réaménagement. *« Il était important de prendre en compte toutes les dimensions de l'eau pour donner du sens au projet, décrypte* **Frédéric Bonnet, architecte urbaniste, Grand Prix de l'urbanisme 2014**. *Le travail fait pour mettre en place un PPRI (Plan de prévention du risque inondation) va rendre le quartier résilient grâce à des plantations généreuses et à la création d'un parc urbain soumis à la marée de façon douce. En enrichissant le projet par des moyens simples et respectueux, on améliore les continuités. »*

À Bègles (33), en banlieue bordelaise, le projet de la ZAC Bel-Air, un écoquartier lancé en 2012 a obligé lui aussi à prendre en compte toutes les contraintes environnementales et à concilier des objectifs *a priori* contradictoires de réalisation d'une extension urbaine dans une zone verte. **Alain Charrier, l'architecte de ce projet**, résume : *« Le territoire nous a donné une leçon puisqu'il s'agissait d'un ancien terrain agricole avec des fossés drainés, soit une Trame Verte et Bleue que nous avons intégrée au projet. Elle nous a permis d'avoir une gestion naturelle des eaux pluviales mais aussi de repenser la place de la voiture pour éviter de minéraliser les sols. Ce projet a également permis la restauration d'anciennes prairies ainsi que la création d'une mare alimentée par des nappes. »*

Le SCoT Vallée de l'Ariège, au sud de l'agglomération toulousaine, a fait le pari de définir son socle environnemental dès le lancement du projet en 2011. *« Il fallait engager le déclassement de territoires constructibles pour diminuer de 50 % le taux*

d'artificialisation des sols agricoles, explique **Amandine Coureau, directrice du SCoT**. *C'était loin d'être simple, mais nous avons choisi de partir des erreurs passées dans les réalisations d'équipements structurants pour interpeller les élus et construire des projets plus pertinents et plus audacieux. »*

Le SCoT Grand Pau a, quant à lui, mené un travail de hiérarchisation des cours d'eau pour obtenir une trame verte et bleue à l'échelle de ce SCoT. **Amandine Carrère, chef de projet du SCoT Grand Pau** détaille : *« Nous avons retenu cinq critères pour déterminer cette hiérarchie : la qualité de l'eau, la biodiversité, la morphologie naturelle, une ripisylve continue et fonctionnelle et la pression urbaine. Cela nous a ensuite permis de dégager des orientations générales s'appliquant aux cours d'eau quant aux aménagements possibles à proximité. »*

> *« Construire des projets plus pertinents et plus audacieux*

Séquence sur :

« l'aménagement et le littoral Atlantique » :

Afin de gérer l'érosion côtière, l'État et l'ensemble des collectivités du littoral se sont regroupés au sein du Groupement d'Intérêt Public (GIP) Littoral. Celui-ci a publié en 2012 une stratégie régionale pour la gestion du risque d'érosion fonctionnant sur une approche coût/bénéfice en maintenant les ouvrages de sécurité existant et en agissant sur les nouveaux aménagements. *« La commune de Lacanau (33), avait le choix entre une stratégie de relocalisation évaluée à 300 M€ et une lutte active qui coûterait 54 M€. C'est finalement une réponse transitoire qui a été choisie,* explique **Camille André, chargé de mission gestion des risques au sein du GIP**. *Les ouvrages de protection du trait de côte ont été maintenus mais l'aménagement à l'intérieur de la station a été revu. Le nouveau PLU limite désormais les constructions sur le front de mer. »*

> *Il faut intégrer l'eau très en amont de la réflexion*

La partie basque du littoral accueille chaque année 12 000 nouveaux habitants, entraînant une imperméabilisation croissante de cette bande de 25 km de long sur 6 km de large. Aujourd'hui, ce modèle d'urbanisation hérité des années 1970 est remis en cause. *« Sur ce territoire où l'on connaît 28 à 40 jours d'orages avec de violentes précipitations, où l'eau est présente sous toutes ses formes, il faut intégrer l'eau très en amont de la réflexion »,* propose **Denis Caniaux, directeur de l'Agence d'urbanisme Atlantique et Pyrénées (AUDAP).** *« Il ne faut plus avoir une approche de la seule bande littorale, mais l'intégrer dans un schéma plus large par bassin versant qui dépasse les frontières administratives. Avec une agglomération Côte Basque de 158 communes, le contexte est favorable pour aboutir à une programmation de schéma d'aménagement territorial et à une articulation avec le SAGE Côtiers Basques. »*

Deux SCoT sont d'ailleurs en cours sur les parties nord et sud du Pays Basque pour proposer des stratégies intégrées de traitement des eaux pluviales et répondre aux enjeux importants pour ce territoire que sont la baignade et le tourisme. Ces derniers se posent également sur le Bassin d'Arcachon (33) qui accueille également une importante activité de conchyliculture.

Depuis les années 60, le SIBA (Syndicat Intercommunal du Bassin d'Arcachon) veille à la qualité de ses eaux. Doté de 114 exutoires, il a notamment mis en place une gestion des eaux pluviales à la parcelle permettant l'infiltration de l'ensemble des eaux pluviales.
« À partir de 1996, nous avons réalisé l'ensemble des schémas directeurs des 10 communes du Bassin puis les travaux, récapitule la **directrice du SIBA Sabine Jeandenand**. *Nous nous sommes par exemple dotés d'outils de surveillance du réseau, nous gérons des bassins d'étalement ainsi que des postes de pompage. »*

Ce travail de longue haleine a porté ses fruits puisque le Bassin d'Arcachon compte aujourd'hui 27 plages d'excellente qualité et des zones ostréicoles classées A.

CONCLUSION

En conclusion, **le directeur général de l'agence de l'eau Adour-Garonne Guillaume Choisy** a appelé à poursuivre la réflexion et le partage d'expériences au service des villes du territoire.
« Il y a probablement une question de culture, d'acclimatation, de capacité à s'organiser pour que ce territoire soit viable et soit un enjeu primordial. Ces débats et échanges avec les agences d'urbanisme doivent perdurer pour que l'on puisse intégrer cette culture et ce besoin de développer la prise en compte de l'eau et des milieux aquatiques dans l'aménagement de nos villes de demain. »

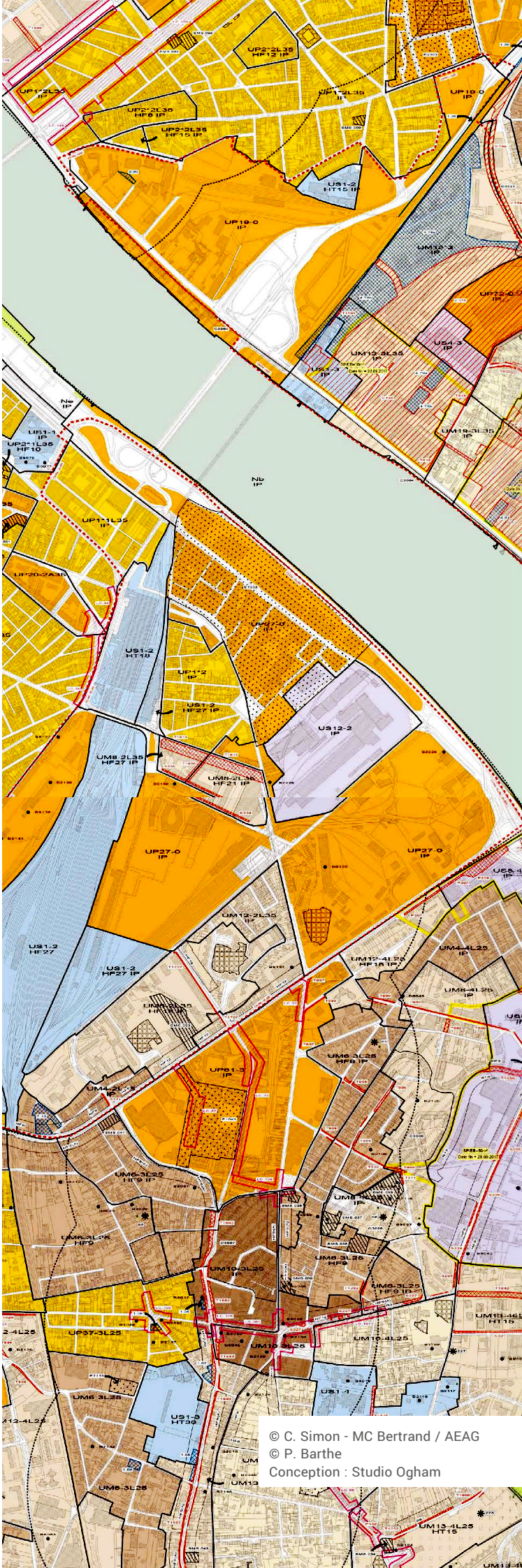

© C. Simon - MC Bertrand / AEAG
© P. Barthe
Conception : Studio Ogham

En savoir plus

www.eau-adour-garonne.fr

Agence de l'eau Adour-Garonne
90 rue du Férétra
CS 87801
31078 TOULOUSE CEDEX 4

AGENCE DE L'EAU
ADOUR-GARONNE
ETABLISSEMENT PUBLIC DU MINISTERE
DU DEVELOPPEMENT DURABLE